



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Date d'envoi de la convocation : 06/04/2018

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 160
Nombre de votants : 186
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Luc DUFOUR

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 Avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, BELLAMY Robert suppléant de AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, Gilbert LEBUNETEL suppléant d'ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBEY Hubert, BELHOMME Jérôme, BELLINOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre (à partir de 17h45), CHEVEREAU Gérard, CHOLLOT Guy, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain (à partir de 18h10), CUNY Daniel, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien (à partir de 17h30), FAUCHON Patrick (à partir de 17h45), FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, Daniel BELLAMY suppléant de GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN-FLEURY Geneviève (jusqu'à 19h50), GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h57), HEBERT Dominique (à partir de 17h35), GIROUX Bernard suppléant d'HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 18h45), CATELAIN Pierre suppléant d'HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à 19h40), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 19h37), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BRUN Bernadette, OLIVIER Patrice suppléant de LE DANOIS Francis, LEMONNYER Florence (à partir de 17h25), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul (à partir de 18h07), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean,

LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 17h30), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie (à partir de 17 h 50), NICOLAÏ Michel, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h04), ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 17h50), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène (à partir de 18h), VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à Dominique HEBERT (à partir de 17h35, à l'arrivée de M.HEBERT)
BAUDIN Philippe à Arnaud CATHERINE
BURNOUF Hervé à Claudine SOURISSE
CAPELLE Jacques à Jacques VIGER
CATHERINE Christian à Régine BESUELLE
CAUVIN Bernard à Martine GRUNEWALD
CAUVIN Joseph à Martial MAIGNANT
CROIZER Alain à Jacques COQUELIN (jusqu'à 18h10)
DELAUNAY Sylvie à Gilbert LEPOITTEVIN
FEUARDANT Marc à Jean-Luc PELLERIN
GODEFROY Annick à Isabelle MARIVAUX
GOSSELIN-FLEURY Geneviève à Benoit ARRIVE (à partir de 19h50)
GOUREMAN Paul à Hervé FEUILLY
GUERIN Alain à Elisabeth BURNOUF
HOULLEGATTE Jean-Michel à Christiane HUBERT (à partir de 18h45)
JOUAUX Joël à Jacky MARIE (à partir de 19h40)
JOURDAIN Patrick à Gérard CHEVEREAU
LEBEL Didier à Jean-Pierre CHARDOT (à partir de 17h45, à l'arrivée de Monsieur CHARDOT)
LEFAIX-VERON Odile à LAINE Sylvie
LEGOUPIL Jean-Claude à Philippe ANNE
LERECULEY Daniel à Jean LAGARDE (jusqu'à 19h37, au départ de M.LAGARDE)
LOUISET Michel à Guylaine GODIN
MARTIN Yvonne à Jean HAMELIN
ONFROY Jacques à Hervé FONTAINE
REBOURS Sébastien à Pierre MESNIL
REVERT Sandrine à Guy LECHEVALIER
RODRIGUEZ Fabrice à Anne-Marie GOLSE (jusqu'à 18h04)
ROUSSEL Pascal à Cyril BOURDON
ROUXEL André à Nelly SEBIRE
THEVENY Marianne à Marie-Claude GESNOUIN (à partir de 17h40)
TISON Franck à Sébastien FAGNEN (à partir de 17h30, à l'arrivée de M.FAGNEN)
VARENNE Valérie à Richard DELESTRE
VIGNET Hubert à Louis POUTAS
VIVIER Nicolas à Florence LEMONNYER (à partir de 17h25, à l'arrivée de Mme LEMONNYER).

Excusés :

BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BROQUET Patrick, BUTTET Guy, COLLAS Hubert, DUBOST Michel, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOE Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LAUNOY Claudie, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEFRANC Bertrand, LEMARÉCHAL Michel, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry.

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Luc DUFOUR.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président :

« Je m'excuse encore d'avoir dû déplacer nos conseils qui sont habituellement prévus les jeudis, à vendredi, 13 de surcroît mais c'était lié au rendez-vous que nous avions hier sur lequel je vais vous dire quelques mots immédiatement après les formalités.

Alors, je voudrais d'abord vous dire que nous avons un léger problème technique, je m'en excuse auprès des conseillers qui sont sur la gauche de la salle, mais on m'a averti qu'il y a un problème technique avec les micros sur cette partie de l'assemblée, nous avons mis en place un dispositif de substitution avec des micros à la main, donc soyez gentils et en m'excusant pour le désagrément, si vous voulez intervenir, levez la main et puis on vous amènera il y a des « micros baladeurs », comme on dit, afin que vous puissiez vous exprimer. Je voulais accueillir deux nouveaux conseillers ou conseillères : madame Camille ROUSVOAL, je ne sais pas si je prononce bien, que j'ai vu tout à l'heure, en remplacement de Madame Sophie GUYON pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin, Madame GUYON m'avait fait part de sa démission et je vous souhaite la bienvenue ; et Monsieur Daniel CUNY, à qui je souhaite également la bienvenue en remplacement de Monsieur Benoît HOUIVET qui m'a également signifié sa démission pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin et je voulais à nouveau remercier Madame GUYON et Monsieur HOUIVET de leur contribution aux travaux de notre assemblée et leur souhaiter des vœux de réussite et d'épanouissement dans leurs nouvelles fonctions. Je dois excuser Monsieur Thierry TARDIF ainsi que Monsieur Claude DUPONT qui n'ont pas pu se joindre à nous ce soir. Je voulais vous dire que vous avez des documents qui vous sont remis sur table, tout d'abord une feuille récapitulative des avis des commissions et des modifications apportées sur les projets de délibérations. Une modification au rapport 2018-019 portant sur la modification du tableau des emplois, ce rapport est modifié avec l'ajout d'un poste supplémentaire pour la direction de l'urbanisme et la modification du temps de travail d'un ATSEM, Jacques LEPETIT nous en dira plus tout à l'heure. Je voulais également vous dire que la délibération numéro 13 : fixation des redevances d'enlèvement des ordures ménagères 2018 est retirée de l'ordre du jour pour des raisons qu'Edouard MABIRE nous expliquera tout à l'heure, le rapport n° 13 est donc retiré. L'usage de la télécommande, je pense que maintenant il est acquis donc je ne pense pas qu'il soit nécessaire de reprocher à un essai parce que nous en sommes à presque la dixième séance, je n'ai pas fait le compte, mais s'il y avait un problème, on le verrait à l'occasion de la première délibération et donc on fera l'essai à ce moment-là si vraiment il y a nécessité. Edouard, tu peux juste nous expliquer pourquoi on retire le rapport numéro 13 ? »

Edouard MABIRE :

« C'est tout simplement une histoire d'affichage de TVA. On a délibéré il y a peu de temps sur l'assujettissement de ce budget là et en fait la délibération était préparée comme avant donc la modification n'a pas été faite sur cette délibération. »

Le Président :

« En fait, il n'est pas nécessaire de redélibérer à nouveau sur une question sur laquelle nous avons déjà délibéré. Nous avons deux délibérations qui nécessiteront un vote à bulletin secret, je le dis pour ceux qui ont en charge le déroulement électronique des votes, la délibération numéro 3 sur la désignation d'un suppléant à l'EPFN et à la participation de la Communauté d'Agglomération à l'association Normandie énergie qui est la délibération numéro 6. Nous avons également deux rapports qui sont portés à la connaissance de l'assemblée avant le vote du budget et donc qui ne seront pas soumis à un vote, un rapport sur la situation en matière de développement durable et un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes femmes qui sont donc deux sujets importants, à la fois pour la société et pour notre assemblée.

Je voulais, avant que nous passions à l'ordre du jour, vous dire un mot sans faire une trop longue introduction sur le rendez-vous que nous avons eu hier soir avec Benoît ARRIVE et Jacques COQUELIN au ministère de la santé, même si beaucoup de choses sont d'ores et déjà dans la presse, et même si nous avons publié à l'issue de cette rencontre, qui a duré deux heures, un communiqué, qui a dû vous être distribué, s'il ne l'a pas été d'ailleurs il faudrait que Camille l'envoie à l'ensemble des membres de cette assemblée. Donc nous avons été reçus hier soir par le directeur adjoint du cabinet de la ministre de la santé et par sa conseillère parlementaire en présence de la directrice générale de l'ARS Madame GARDEL, Monsieur MORIN, et accompagné des représentants des organisations syndicales et de représentants de la communauté médicale. Nous avons procédé ensemble à un large échange de vues sur les questions liées au présent et au futur du CHPC, du Centre Hospitalier Public du Cotentin, et aucun sujet n'a été éludé. Nous avons rappelé pour ce qui nous concernait les préoccupations qui étaient les nôtres sur la pérennité et les conditions de financement de l'hôpital public, sur la nécessité de la complémentarité entre le site de Cherbourg et celui de Valognes, sur la nécessité d'apporter à la question des urgences et à la souffrance des personnels hospitaliers des réponses à la hauteur de l'enjeu. Nous avons rappelé naturellement que nous ne méconnaissions pas les réalités budgétaires de ce pays, les contraintes qui pèsent sur l'hôpital, pour autant nous avons signifié que l'hôpital n'est pas une entreprise comme une autre et que le service public doit être assuré au regard du surcroît de la situation géographique particulière du Cotentin sur laquelle nous avons attiré l'attention du cabinet. Enfin, et pour être exhaustif, nous avons indiqué notre souci qu'au-delà de la sérénité que le centre hospitalier doit retrouver et au-delà de la prise en considération d'un certain nombre de difficultés propres qui sont les siennes, nous devons aussi élaborer un projet d'avenir avec la présence à Cherbourg, sur le plateau technique de l'hôpital Pasteur, d'équipements modernes qui rendent cet hôpital attractif pour les personnels hospitaliers et qui assurent aussi une qualité des soins de manière équitable sur le territoire, je pense à la coronarographie et au deuxième équipement de radiothérapie. Alors, nous avons mis sur la table l'ensemble de ces problèmes, les syndicats aussi, je dois dire ils avaient d'ailleurs préparé un document remarquablement étayé et des personnels médicaux aussi. Nous avons été écoutés et avons été entendus, je n'apporterai pas ce soir de réponse définitive, d'une part parce que je ne fais de procès d'intention à personne, et d'autre part, parce que nous avons eu comme réponse l'idée que toutes ces questions devaient être traitées dans le cadre d'une instance qui s'appelle le COPERMO qui se réunira en juillet, donc il faut laisser le temps à l'ensemble de ces sujets de prospérer jusqu'à la réunion du COPERMO. Ce que je voulais dire, c'est que donc nous n'avons eu hier soir aucune réponse ni positive ni négative à l'ensemble des demandes que nous avons formulées, je répète les équipements, le moratoire sur les dettes fiscales et sociales de l'établissement, l'amélioration de la situation des urgences et la complémentarité Valognes/ Cherbourg, pour faire court. Donc sur aucun de ces sujets nous n'avons eu hier soir de réponse ni même d'éléments d'ouverture ou de fermeture, si je voulais résumer, je dirais que nous sommes dans la situation du « wait and see » « attendre et voir » et c'est ce que nous avons indiqué dans le communiqué que nous avons publié en expliquant que nous allons juger aux actes, nous avons fait savoir que nous étions disponibles pour participer à une réflexion d'ensemble sur le devenir de l'hôpital, mais il semble que l'ARS et le Gouvernement veulent garder la maîtrise du processus et que donc nous soyons dans une situation où nous allons progressivement découvrir quelles sont les orientations pour l'Hôpital Public du Cotentin. Voilà, je ne sais pas si Benoît ARRIVE ou Jacques COQUELIN veulent ajouter quelque chose, mais encore une fois nous restons extrêmement concentrés et mobilisés sur ce sujet, sachez-le et nous attendons maintenant de savoir quelles vont être les décisions, les orientations avant de nous positionner et de nous déterminer.

Je voulais vous rappeler que nous avons rendez-vous au ministère de la justice le 11 mai prochain pour évoquer la question du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg, de la prison et autres. Et je voulais vous indiquer que le conseil de ce soir sera quasi essentiellement consacré à un sujet majeur qui est le vote du budget 2018. Pour autant j'avais imaginé, avec le Bureau, que nous pourrions aujourd'hui traiter le budget d'une part, et d'autre part la question de la rétrocession des compétences et la définition d'intérêt communautaire pour lequel vous avez été au travers des commissions de territoire et de commissions thématiques déjà largement saisis. Mais il est apparu qu'il nous fallait un délai pour affiner les choses, même si un travail remarquable a été fait sous l'égide des commissions et sous l'impulsion de Patrice PILLET et de Jacques COQUELIN, et il nous a paru préférable de nous limiter ce soir au budget 2018, même s'il y a d'autres délibérations, et d'avoir un conseil exceptionnel le jeudi 24 mai 2018 qui soit consacré pour l'essentiel à la question de la rétrocession des compétences, la définition de l'intérêt communautaire et aux orientations en matière de choix des équipements communautaires structurants, je crois que c'est un sujet suffisamment large et suffisamment impactant pour faire l'objet d'une séance spécifique, ça nous laisse un délai pour affiner un certain nombre de sujets et pour en échanger avec vous. Une fois que ce sujet aura été traité nous en aurons quasiment fini avec les aspects

de mise en place de la Communauté d'Agglomération un an et demi après sa création et nous pourrons nous tourner vers la mise en place de politiques publiques destinées à montrer que notre ensemble amène une plus-value et des actions nouvelles concrètes pour les habitants, ce qui est attendu. Nous commencerons à le faire au travers à la fois de l'adoption et la mise en place du projet de territoire, et également au travers de la contractualisation avec la Région et le Département, pour laquelle nous avançons et qui devrait faire l'objet d'une conclusion début juillet, et nous aurons l'occasion de vous en parler. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mars 2018 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décision du Bureau Communautaire rapportée au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 042

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 3

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 17h26

Nombre de votants : 186

Pour : 178 Contre : 1 Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 043

OBJET : Modification n° 5 de la composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération.

Thierry LEMONIER :

« Juste une petite remarque Monsieur le Président. Sur le tableau des commissions, pour le Pôle de Proximité des Pieux il est écrit LEMONNIER Hubert, c'est LEMONNIER Thierry juste pour rectifier s'il vous plaît. »

Le Président :

« Alors nous rectifierons donc pour le Pôle de Proximité des Pieux, ce n'est pas Monsieur Hubert LEMONNIER, qui appartient au Pôle de Proximité de Montebourg, mais Monsieur Thierry LEMONNIER. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 17h28

Nombre de votants : 188

Pour : 184 Contre : 1 Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 044

OBJET : Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) – Désignation d'un délégué suppléant

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 17h31

Nombre de votants : 190

Pour : 160 Contre : 7 Abstentions : 23

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 045

OBJET : Pacte de dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin (SMC) – Avis du Conseil Communautaire

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 17h37

Nombre de votants : 193

Pour : 188 Contre : 1 Abstentions : 4

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 046

OBJET : Convention cadre de développement territorial 2018/2021 avec le département et la CC. Baie du Cotentin suite à la dissolution du syndicat mixte du Cotentin – Conventions financières 2018

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 17h38

Nombre de votants : 193

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 047

OBJET : Participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'association Normandie Energies

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Florence LEMONNYER :

« Merci monsieur le Président. Simplement, nous étions quelques-uns à la communauté urbaine et nous allons réitérer notre positionnement de ne pas souhaiter voter contre la délibération pour la partie médicale des recherches, mais sur le reste nous pensons que les énergies fossiles et en partie nucléaires ne sont pas des énergies d'avenir et nous ne souhaitons pas voter cette subvention à cet organisme. »

Le Président :

« Je vous remercie pour cette explication de vote. »

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 17h42
Nombre de votants : 194
Pour : 166 Contre : 16 Abstentions : 12
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 048

OBJET : Délégation de service public des transports publics urbains – Avenant n° 4

Arnaud CATHERINE présente la délibération.

Monsieur Johan DENIAUX ne prend pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 17h49
Nombre de votants : 196
Pour : 172 Contre : 7 Abstentions : 17
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 049

OBJET : Approbation de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de La Hague

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 17h52
Nombre de votants : 199
Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 050

OBJET : Porté à connaissance – Rapport sur la situation en matière de développement durable 2017

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais juste ajouter que c'est intéressant d'avoir ce rapport parce qu'il nous donne une photographie de l'ensemble des initiatives et des actions qui ont été menées sur le territoire essentiellement par les anciens EPCI. Ce qu'il faut maintenant, c'est que fort de cette expérience, nous arrivions à définir une politique commune à l'Agglomération sur ce sujet parce que c'est un sujet sur lequel nous avons à la fois une compétence forte initiale, et sur lequel nous avons à répondre à un certain nombre d'attentes et sur lequel aussi nous avons à nous poser la question de savoir ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire et les priorités que nous devons établir parce que le développement durable a ceci de particulier. Au cours de ces dernières années, il a donné lieu à un foisonnement d'initiatives de toutes sortes et que vient le temps probablement où il faut les mettre en cohérence. Je ne dis pas seulement pour le Cotentin, mais sans doute aussi au niveau de tous ceux qui se sont lancés dans l'élaboration de plans, d'agenda et de dispositifs particuliers en la matière. S'il n'y a pas d'observations, il me reste à remercier Monsieur MABIRE, l'ensemble des services qui ont remonté les informations et l'ensemble des élus qui ont participé à ces travaux.

Nombre de membres : 221
Le Conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 051

OBJET : Porté à connaissance - Ressources humaines – Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président :

«Un sujet nouveau probablement pour l'ensemble de notre assemblée qui n'a pas été habitué à en débattre, mais s'il y a des questions naturellement Monsieur LEPETIT essayera d'y répondre. Je crois que progressivement partir de la base de 2017 va permettre de vérifier et d'avancer sur ce sujet comme sur d'autres. C'est un sujet dont je rappelle qu'il est quand même au cœur des préoccupations de la société actuelle. »

Nombre de membres : 221

Le Conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 052

OBJET : Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2018

Le Président :

« Alors nous allons entamer ce qui est le cœur de notre conseil c'est à dire la séquence budgétaire et avant de passer la parole à Christian PRIME, je voulais faire une intervention un peu globale à la fois sur le contexte, notre situation et les grands axes de notre stratégie budgétaire.

D'abord le contexte est double, économique et ensuite financier. Sur le plan économique, et sans faire de triomphalisme, vous aurez constaté à la lecture des enquêtes, qui ne sont pas publiées par les élus mais par pôle l'emploi, par des journaux comme le Parisien, en faveur de toutes les enquêtes qui circulent, que nous sommes aujourd'hui dans une dynamique économique favorable au niveau du Cotentin. Le Cotentin retrouve des couleurs et bénéficie d'un regain de vitalité économique qui se manifeste au travers, à la fois, des projets de création et l'implantation d'entreprises, et également au niveau du nombre des créations d'emploi. Alors, si ce contexte est favorable et qu'il nous amène une dynamique fiscale qui est aujourd'hui satisfaisante, nous devons rester extrêmement prudents et vigilants car nous avons un certain nombre de points d'incertitudes qui doivent nous inciter à ne pas verser dans un triomphalisme qui ne serait pas de saison. Premier élément d'incertitude, ce sont les dernières évolutions qui ont été révélées sur la situation de l'EPR et des retards possibles qui seraient à nouveau apportés à sa mise en service. Ce qui signifiera pour nous, d'abord en terme d'image des difficultés, mais en terme d'encaissement des recettes liées à l'EPR un delta et un différé, plus l'EPR arrive en circulation tard plus les recettes arriveront tard dans les caisses de l'Agglomération. Deuxième élément d'incertitude, la filière des énergies marines renouvelables sur lesquelles nous avons des bonnes nouvelles industrielles, et Benoît ARRIVE qui reviendra dans quelques instants pourra vous les confirmer, notamment de la part de Général Electric mais où nous avons, et je sais que les parlementaires s'en sont préoccupés, un certain nombre de clignotants sur la stratégie de l'Etat à l'égard de la filière, notamment avec la remise en cause des conditions contractuelles sur lesquelles les investisseurs privés se sont engagés et sur la base desquelles les collectivités publiques, nous en discussions ce matin avec Hervé MORIN, le Président de la Région, et ça vaut pour le Département et pour l'Agglomération qui ont accompagné ces efforts, les investissements sur lesquels les collectivités publiques se sont mobilisées. Je rappelle qu'il y a eu plusieurs centaines de millions d'euros investis en terme d'aménagement portuaire et d'aménagements d'infrastructures par les collectivités publiques donc les incertitudes, et ce qui apparaît comme des hésitations sur l'essor de cette filière, doivent nous inciter à une certaine vigilance. Néanmoins, on peut être satisfait, aujourd'hui des perspectives économiques qui sont celles du Cotentin et à laquelle l'évolution institutionnelle n'est pas totalement étrangère dans la mesure où elle a permis de maintenir, et surtout d'amplifier, une fiscalité attractive. Le contexte financier dans lequel nous intervenons est beaucoup plus compliqué, si vous me permettez de le dire, il est compliqué parce que l'Etat nous a confirmé, en dépit de nos protestations, de nos arguments et des échanges littéraires que nous avons eu qu'il nous considérerait comme devant être

partie prenante à la contractualisation, contractualisation qui n'a d'ailleurs de contrat que le nom puisqu'il s'agit en réalité d'un encadrement imposé des dépenses sur lesquelles les préfets n'ont quasiment pas de marge de manœuvre, il suffit d'ailleurs de lire en détail la circulaire pour le vérifier. Nous avons donc continué d'indiquer que nous considérons que l'analyse juridique de l'Etat n'était pas la bonne, en tout cas ne correspondait pas à la nôtre, et que de surcroît les arguments politiques qui étaient invoqués nous paraissent extrêmement dangereux tant pour le Cotentin d'ailleurs, qu'au niveau national, puisqu'on assiste clairement, nous l'avons dit tous et toutes la dernière fois, à une remise en cause de l'autonomie des collectivités locales. Alors, nous nous apprêtons à attaquer cette circulaire, qui est à portée réglementaire, devant le Conseil d'état puisque le Bureau m'a donné le mandat. Je voulais donc vous dire que les arguments juridiques sont en préparation, et si nous le faisons c'est parce que nous avons des arguments juridiques qui tiennent la route, cela ne veut pas dire qu'on gagnera, enfin nous ne le faisons pas uniquement par le souci de la contestation. Et puis, je voulais vous dire que nous bénéficions dans cette entreprise de contestation du bien-fondé de cette circulaire, du soutien de l'Association des Maires de France, de l'association des Régions de France et de l'association des Départements en France qui ont pris une position commune extrêmement ferme, sur laquelle d'ailleurs Hervé MORIN a dit un mot ce matin, et j'ai lu le texte cet après-midi ils indiquent clairement qu'ils considèrent qu'un sort particulier doit être fait aux établissements publics de coopération intercommunale qui sont dans la situation équivalente à la nôtre. Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner sur le contexte. Alors, ce contexte est d'autant plus regrettable, si je puis dire, que nous avons une situation financière, que Christian PRIME détaillera avec des chiffres et des PowerPoint, qui est extrêmement saine, vous le saviez, mais je vous le redis, elle est saine d'abord sur le plan de l'endettement, puisque nous avons un taux d'endettement qui est d'un an, ce qui est très faible, avec une dette non toxique, et je voudrais quand même vous rappeler les procès d'intention qui étaient fait sur l'Agglomération qui amènerait de la dette, la dette est extrêmement maîtrisée et saine. Deuxièmement, nous avons une épargne prévisible sur laquelle nous avons joué la vérité des chiffres, je m'en explique. Nous sommes sortis, si vous me permettez l'expression, en 2017 avec une épargne largement supérieure à celle que nous avons prévue pour la raison qui tient au fait que nous étions dans une construction budgétaire extrêmement rapide et que nous n'avions pas forcément tous les éléments au moment où nous avons élaboré le budget initial, donc nous sommes sortis avec 18 millions d'euros d'épargne nette, là où nous en avions prévu 11. Alors j'aurais pu artificiellement demander aux services, et Christian PRIME partageait mon avis, de réaffecter une part de cette épargne sur l'épargne prévisible 2018, mais nous avons résisté à cette tentation pour bâtir un budget avec une épargne prévisionnelle nette de 5 millions d'euros, ce qui reste positif, pas extraordinaire, mais nous pensons que c'est une base plancher sur laquelle il est prudent et sage, compte tenu des incertitudes, d'établir le budget, mais 18 millions en 2017, 5 millions en 2018, ça nous donne des marges de manœuvre qui sont significatives avant même l'entrée en vigueur de l'EPR dont je parlais tout à l'heure. Alors comment allons-nous utiliser ces marges de manœuvre, nous allons les utiliser de plusieurs manières, pardon je suis un peu long mais je crois que le sujet le mérite. D'abord nous allons maintenir la stabilité fiscale dans le sens d'une fiscalité économique attractive, je rappelle que le taux de CFE est à 21,02 ce qui est beaucoup plus faible que ce qui était la moyenne des anciens EPCI, donc pas d'augmentation des taux et nous maintenons une stabilité fiscale avec une fiscalité d'ensemble modérée. Deuxièmement, nous allons soutenir les communes, et je voudrais ici dire que je sais, j'ai compris l'inquiétude qui est la vôtre depuis quelques jours, c'est à dire depuis que sont tombées les notifications de DGF venant de l'Etat, et je voudrais être un peu précis sur ce sujet car je sais que pour beaucoup de communes ça a été une douche froide. Vous avez eu une DGF qui a été notifiée, vous avez pu constater, pas partout, mais dans la grande majorité des communes de l'Agglomération que vous aviez une baisse brutale du montant de la dotation de solidarité rurale, la DSR, et de la dotation nationale de péréquation, la DNP. A quoi est-elle due ? Elle n'est pas due stricto sensu, pardon d'insister je crois qu'il faut être précis, à la création de la Communauté d'Agglomération, même si celle-ci en a amplifié les effets, elle est due à l'application de la loi NOTRe et à la modification des nouveaux périmètres intercommunaux, je m'explique. Si on n'avait pas fait le Cotentin mais si on avait fait quatre ou cinq ensembles, il fallait de toute façon le faire à la faveur de la loi NOTRe, vous auriez eu des baisses de DGF, des baisses de DSR et des baisses de DNP, probablement de moindre effet mais vous en auriez eu, la différence est que vous n'auriez pas eu nécessairement et forcément les moyens de le compenser. Enfin, ce que je voulais dire c'est que c'est donc un dispositif national et qu'il y a aujourd'hui 16 000 communes qui sont touchées en France par des baisses importantes de DGF, alors j'ai la carte je ne vais pas la projeter, mais il y a un tapis rouge, si je puis dire, qui existe un peu partout avec des différences évidemment sur le territoire national. Alors, ceci étant dit, ce que je voulais vous indiquer c'est que nous avons prévu et que nous avons anticipé ce phénomène dès la préparation de l'Agglomération, souvenez-vous, en inscrivant dans la Charte le principe de compensation que je peux

vous lire : « Aucune commune ne peut être perdante au regard du niveau global de ses dotations, FPIC, DGF, du fait de la constitution de la CAC. ». C'est un principe que nous avons appliqué l'année dernière pour le FPIC, je rappelle que nous avons garanti le même niveau entre 2016 et 2017, alors c'est vrai que nous n'avons pas pris en compte les effets d'aubaine que ceci constitue pour certaines communes qui étaient gagnantes, nous avons joué un principe de solidarité et de neutralité qui fait que les perdants sont arrivés au point d'équilibre et que les gagnants sont revenus au point d'équilibre. Nous allons faire exactement le même principe cette année sur la DGF, c'est à dire que nous allons mettre en œuvre un principe d'équité et de solidarité pour qu'il n'y ait pas de communes perdantes en termes de DGF sur le territoire, comment est-ce que nous allons nous y prendre ? RCF, vous connaissez bien, nous sommes habitués à travailler avec Ressources Consultants Finances, va faire le calcul pour chacune des communes des pertes ou des gains, parce qu'il y a quelques communes qui gagnent, liées à l'évolution de la situation c'est à dire à l'évolution du nouveau périmètre intercommunal. Vous allez donc être confronté à l'évolution que RCF fera de la situation de votre commune et j'imagine qu'ils feront des fiches par commune, comme ils ont fait en d'autres temps et sur d'autres sujets. Dès lors que ce calcul aura été fait, qu'il aura été validé, je ne pense pas qu'il y ait des contestations, mais il faudra qu'on soit précis parce que il y a les pertes liées à la DGF, DNP, DSR, qui sont liées au nouveau périmètre, il peut y avoir des pertes qui sont liées à d'autres phénomènes et nous ne pouvons pas rentrer non plus dans un système de compensation généralisé de tout ce qui baisse dans le pays, mais ce qui est lié à la DGF, à la DSR et à la DNP, lié au nouveau périmètre, nous allons le compenser intégralement. Nous mobiliserons ensuite dans les meilleurs délais, soit les attributions de compensation, soit la dotation de solidarité communautaire, nous ne savons pas encore, pour revenir à la normale et donc assurer le maintien des ressources à l'ensemble des communes du Cotentin. Juste un ordre de grandeur, l'effort que la CAC, c'est à dire vous, je le rappelle, mais nous collectivement, nous allons consentir sur ce sujet, c'est un effort de plus de 2 millions et demi d'euros, c'est à dire entre 2 millions et demi d'euros et 3 millions d'euros sur le territoire qui vont être injectés. Alors cet effort, assez inédit, je tiens quand même à le dire, est permis par notre niveau d'épargne. C'est vrai qu'il va mettre un certain temps à se mettre en place parce qu'il faut le temps de faire les calculs, de voter tout cela et de mobiliser ces sommes, mais il faut avoir conscience que c'est parce qu'on a un bon niveau d'épargne, une bonne situation financière et un développement économique qu'on peut faire cela. Si demain le développement économique venait à ne plus être aussi satisfaisant qu'aujourd'hui et si des incertitudes venaient plomber notre développement économique, on n'aurait plus la capacité d'agir de manière aussi massive, donc ne nous habituons pas, c'est mon message, à ce qu'il y ait une corne d'abondance éternelle, rien n'est acquis et donc il faut que nous continuions de nous battre et que nous continuions d'agir pour avoir un territoire attractif. Mais il s'agit d'une initiative inédite au niveau national, toutes les communautés d'agglomération ne seront pas en capacité de faire cela, il faut être clair, et ce n'est soutenable que si le développement économique est au rendez-vous. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet de la compensation, nous n'allons pas faire que de la compensation, nous allons mettre en place des fonds de concours en investissement, cette fois nous sommes plus en fonctionnement, à hauteur de 2 millions et demi d'euros, c'est le chiffre qui me paraît significatif, les modalités de distribution de ces fonds de concours ne sont pas encore arrêtées, elles le seront à partir du moment où vous en aurez accepté le principe, c'est-à-dire où vous aurez voté le budget, et il faudrait essayer de définir une politique raisonnable des fonds de concours qui soit aussi cohérente avec la vision de l'Agglomération. Et puis je rappelle qu'il faut quand même que nous gardions, non pas une « poire pour la soif », mais de l'argent pour les investissements structurants parce que si nous avons fait la Communauté d'Agglomération, c'est aussi pour pouvoir porter un certain nombre de politiques et un certain nombre de projets, donc nous le ferons à travers la contractualisation sur laquelle nous avons des projets structurants. Nous avons la rénovation d'Intechmer, nous avons la contribution que nous apporterons au projet de la Région sur l'IFSI, l'institut de formation en soins infirmiers, nous avons les projets de développement économique : l'extension de la zone d'Armanville, des Costils et cetera. Nous avons les projets touristiques, je pense au projet de Quinéville sur le CCAS ou au projet sur Tatihou, Saint-Vaast et sur le reste. Et puis nous avons les PSLA et toute une série d'actions sur les sujets de santé, puis nous avons aussi ce que nous voulons mettre en place en matière de transport à l'échelle de l'Agglomération c'est à dire une augmentation des mobilités et la constitution d'une offre de transport adaptée à nos besoins. Donc il faut avoir présent à l'esprit que la redistribution oui, la compensation oui, c'est dans notre charte, mais l'investissement d'avenir pour les projets structurants de l'Agglomération il ne faut pas les sacrifier, et c'est cet équilibre que nous nous efforçons de mettre en œuvre à l'occasion de ce budget 2018. »

Ralph LEJAMTEL :

« La fin de votre propos m'incite à vous parler du centre de santé, puisque vous citez les PSLA dans les projets structurants, et c'est vrai que le centre de santé de Cherbourg-en-Cotentin est un projet structurant, donc ça peut donner lieu comme pour l'IFSI à un certain nombre de crédits qui viendraient de l'Agglomération. Mon propos n'était pas celui-là, vous avez donné le chiffre de 16 000 collectivités dont la DGF baisse, c'est un peu plus parce que la Caisse des dépôts et des territoires a fait l'analyse sur la DGF et c'est en réalité 22 000 communes qui voient leur DGF baisser donc c'est considérable. Et puis surtout c'est totalement contradictoire avec ce que le Président de la République a dit à Berd'huis dans l'Orne puisqu'il tweete en arrivant à Berd'huis : « Il y a un maire qui m'a dit merci car pour la première fois depuis huit ans les dotations de l'Etat aux collectivités n'ont pas baissé, j'ai pris cet engagement et je l'ai tenu. ». C'est un propos qui a été tenu il y a deux ou trois jours par le Président et qui est démenti par les faits, pourquoi cette baisse pour 22 000 collectivités territoriales ? C'est vrai que la DGF est stable par rapport à l'année dernière, mais en réalité la dotation de solidarité urbaine et rurale fait qu'il y a une répartition de celle-ci qui est différenciée et les besoins sont de 250 millions d'euros pour permettre que la dotation de solidarité urbaine et rurale puisse évoluer à la hausse et donc bien sûr ça se fait au détriment de la DGF des collectivités dont vous avez parlé. Ces 22 000 collectivités qui voient la DGF baisser, en moyenne c'est une baisse de 5,8%, donc ce n'est quand même pas négligeable. Ceci pour dire que lorsque vous dites qu'il y a 2,5 millions d'euros qui seront consacrés dans le cadre d'une péréquation c'est une très bonne décision politique parce qu'effectivement c'est un engagement que les communes ne voient pas leur DGF baisser, et c'est bien que l'Agglomération le fasse, après que l'Agglomération doive se substituer à ce que l'Etat devrait faire ça ne pourra pas durer éternellement, mais on ne peut que se féliciter de cette décision. »

Le Président :

« Merci Monsieur LEJAMTEL. Alors sur les chiffres peut être avez-vous raison, peut-être la différence est liée au fait que moi, j'ai parlé de la baisse de la DGF liée à l'évolution des périmètres intercommunaux. 22 000 c'est la dotation forfaitaire et 16 000 c'est la DGF, donc voilà il y a une différence mais en réalité ce qui est sûr c'est qu'il y a une baisse globale des dotations de l'Etat avec probablement une répartition différente. Il est vrai que la modification des périmètres intercommunaux amène une redistribution de la DSR et la dotation de péréquation, je rappelle que je l'ai dit, elle nous est défavorable, elle l'aurait été de toute façon. Le fait qu'il y ait l'Agglomération a amplifié les effets pour un certain nombre d'entre vous, mais le fait qu'il y ait l'Agglomération permet de la compenser alors que nous n'aurions pas pu la compenser si nous étions restés séparés, donc c'est le message que je voulais vous dire. Je vous remercie de saluer notre décision, et je partage votre avis sur le fait que nous ne pourrions pas éternellement nous substituer à l'Etat, ni même d'ailleurs à l'ensemble des autres partenaires qui parfois pour des bonnes raisons, des raisons de capacité budgétaire se désengagent de tel ou tel projet, et je les comprends quand on a moins de ressources on est obligé de se désengager, ça veut donc dire qu'il faut pour notre part que nous soyons à la fois ambitieux pour le Cotentin, mais aussi réaliste dans l'usage de nos finances. »

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h24
Nombre de votants : 201
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 12
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 053

OBJET : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2018

Christian PRIME présente la délibération.

Guy LECHEVALIER :

« Quand je fais le cumul du rapport 12 et du rapport 13, je constate qu'il y a 10 anciennes collectivités qui apparaissent et il me semblait bien que nous étions 11 donc je m'étonne que nulle part on ne voit

apparaître un taux en ce qui concerne l'ex Communauté de communes de la Hague. Ça voudrait donc dire que tous les habitants paient pour leurs ordures ménagères, soit sous forme de taxe soit sous forme de redevance, et que la Hague ne paie pas. Deuxième élément, il me semblait bien qu'il était prévu qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Hague avait prévu de créer un taux auquel seraient assujettis tous leurs habitants, donc je voudrais juste avoir des précisions, des éclaircissements sur le fait qu'il y a un territoire qui est traité différemment des autres, merci. »

Edouard MABIRE :

« Je pense juste que quand les transferts de compétence ont été faits, c'est mon avis personnel à vérifier, que quand la commune nouvelle de la Hague s'est constituée, il y a dû y avoir une évaluation des charges qui ont dû être transférées et qui sont intégrées dans le budget principal. Mais il me semble que si la compétence a été transférée avec le personnel et les équipements, les charges ont dû être transférées avec, et la Communauté de communes de la Hague à l'époque a dû faire une évaluation des charges avant de les transférer. »

Gérard CHEVEREAU :

« Ça a été mis dans les charges, effectivement les administrés de la Hague ne paient pas encore en 2018, mais la commune nouvelle a bien transféré ces charges au niveau de la CAC, donc il n'y a pas de soucis particuliers. Quant au vote auquel Monsieur Guy LECHEVALIER faisait allusion, effectivement il y avait eu en préparation un taux mais comme on est passé en commune nouvelle, il n'a pas été voté, donc pour l'instant, ça reste en statu quo. »

Le Président :

« Merci effectivement de cette réponse qui est claire. En réalité, il n'y a pas aujourd'hui Monsieur LECHEVALIER vous avez raison, de taux applicable sur le secteur de la Hague. Vous savez que nous avons un certain temps pour aller vers un taux harmonisé et unique d'enlèvement des ordures ménagères, il faudra y venir. Les habitants de la Hague savent que tôt ou tard il faudra mettre en place un système de ce type, il appartient que nous gérons ça dans le temps, mais dans l'immédiat nous l'avons géré au niveau de l'Agglomération pour qu'il y ait une équité de traitement à travers les attributions de compensation, donc la contribution de La Hague à l'effort sur les ordures ménagères est prévue à travers l'attribution de compensation. »

Jean-Marc JOLY :

« Monsieur le Président, pourquoi n'a-t-on pas fait le choix de ne pas commencer à lisser les taux tout simplement ? »

Le Président :

« Je vais vous dire pourquoi. Nous avons fait le choix de ne pas le faire immédiatement d'abord parce que nous avons déjà lissé l'ensemble de la fiscalité, ce qui n'était pas une mince affaire, que nous avons ensuite des régimes différents, redevances ici, taxes là, et que nous préférons avoir une réflexion globale sur la question de la collecte et du traitement des déchets et des ordures ménagères avant de procéder à l'harmonisation des taxes. Je pense que c'est davantage l'organisation de la collecte et la manière dont nous traiterons les déchets qui détermineront l'harmonisation plutôt que de commencer tout de suite par la question financière, même si effectivement, il ne faut pas non plus que nous tardions trop à engager cette réflexion. Nous ne voulions pas que l'Agglomération signifie immédiatement, je dirais, une forme d'harmonisation brutale sur ce sujet.

Jean-Marc JOLY :

« Le résultat c'est que les habitants de notre territoire auquel on fait tous parti, ne sont pas traités à égalité. »

Le Président :

« Vous avez raison de dire qu'il n'y a pas encore sur le territoire une égalité de traitement, mais il y a des tas de sujets sur lesquels il n'y a pas d'égalité de traitement, pardon d'être aussi « cash », sur les tarifs etc. Il faut aller vers l'égalité de traitement, mais dans des conditions qui soient soutenables et acceptables par les communes elles-mêmes. La plupart du temps quand on va vers une solution de solidarité et d'harmonie ceux qui gagnent sont contents, mais ceux qui perdent évidemment ne sont pas contents. Or, quand on fait de l'harmonisation, il y a des gagnants et des perdants par hypothèse. Je crois que sur ce sujet nous prenons effectivement notre temps parce qu'en plus il y a un certain nombre d'autres problématiques sur l'organisation même de la collecte et du traitement des déchets, je parle sous contrôle d'Edouard MABIRE qui voudra peut-être ajouter quelques points, mais c'est un sujet effectivement qu'il ne faut pas trop laisser traîner parce que plus on le laissera traîner, plus l'effort pour se mettre à niveau pour les territoires qui n'ont pas de taxe sera important. »

Edouard MABIRE :

« Oui juste pour répondre à Jean-Marc JOLY. C'est vrai qu'on voit la différence des taxes qui apparaît sur le tableau, mais aujourd'hui ça veut dire que chacun contribue à la même hauteur que ses contributions précédentes et aujourd'hui la nature du service n'a absolument pas changé sur le territoire. On n'a rien changé sur le service apporté au public, donc ça ne justifie pas aujourd'hui une harmonisation, en tout cas on pourrait harmoniser, mais je veux dire sur le territoire les gens sont traités exactement de la même manière qu'il y a trois ans. »

Le Président :

« Les changements dans ce domaine sont toujours complexes, il faut le faire quand on a un plan global et qu'on sait où on va. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h35

Nombre de votants : 201

Pour : 159 Contre : 11 Abstentions : 31

La délibération est adoptée.

Délibération retirée

OBJET : Fixation des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 2018

Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Délibération n° 2018 - 054

OBJET : Attributions de compensation provisoires pour 2018 : complément suite au transfert de la compétence voirie

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h40

Nombre de votants : 201

Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 055

OBJET : Développement numérique – autorisation de programme – clôture de l'autorisation de programme

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Oui, excusez-moi mes chers collègues, j'ai fait une confusion parce qu'il y a deux modifications sur les autorisations de programme et de crédits de paiement. Il y a celle-ci qui concerne la clôture de l'autorisation de programme sur le numérique à Cherbourg et la suivante sur les Pieux. Alors là il s'agissait du numérique à Cherbourg, je voulais juste vous dire ceci, cette clôture ne signifie pas un désengagement de la Communauté d'Agglomération à l'égard de l'investissement dans le numérique ni à Cherbourg ni d'ailleurs sur l'ensemble du territoire, Monsieur BOURDON pourrait témoigner puisque il a la délégation dans son portefeuille, simplement nous nous efforçons d'avoir une plus grande souplesse dans la gestion des crédits en fonction de l'état d'avancement des projets de Manche numérique sur le territoire. Ce n'est pas la peine de faire des autorisations, de programmer des crédits de paiement si les travaux ne sont pas réalisés et qu'il ne se passe rien donc c'est pour cela que nous avons changé de méthode et que dès lors qu'il n'a rien eu de réalisé, l'inscription initiale des crédits est devenue inutile. Je voulais vous dire que l'effort en matière de numérique n'est pas remis en cause par cette délibération. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h44
Nombre de votants : 201
Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 056

OBJET : Pôle de proximité des Pieux – Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h50
Nombre de votants : 201
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 14
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 057

OBJET : Rapport de présentation – Budget primitif 2018 – Communauté d'Agglomération du Cotentin

Christian PRIME présente la délibération.

Gilles SCHMITT :

« Merci monsieur le Président. Tout d'abord juste une observation et après deux questions si vous me permettez. Une observation sur le budget principal en terme de dépense en tant que petit maire d'une commune rurale, je suis surpris par certains chiffres, certains articles dans le chapitre des dépenses de fonctionnement, notamment le chapitre 6257 avec les réceptions on est à 219 000 euros en proposition, pour les missions 125 000 euros contre 28 000 euros l'an passé et voyages et déplacements 62 000 euros contre 27 900 l'an passé. »

Le Président :

« Attendez, vous m'avez dit combien pour réceptions ? »

Gilles SCHMITT :

« Réception 219 990 euros contre 21 800 l'an passé, c'est dans les annexes dématérialisées que j'ai récupéré ces chiffres. »

Le Président :

« Voyages et déplacements vous m'avez dit ? »

Gilles SCHMITT :

« Alors voyages et déplacements, pour mémoire dans le budget précédent, c'était 27 900 € là on passe en proposition nouvelle à 62 470 €, juste en dessous les missions 28 120 € on passe à 121 000 € et les réceptions 21 800 € à 219 000 €. Juste dire que j'en ai parlé avec mon voisin tout à l'heure, quand on voit les chiffres c'est énorme. Donc ça c'était sur le budget général. Sinon, j'ai une deuxième question par rapport au budget annexe transport, si vous permettez. J'ai bien noté que les 6 millions 513 000 euros qui étaient alloués à l'équipement dans le budget annexe transport donc dans la section investissements. C'est normal évidemment d'investir pour développer les transports en commun dans le Cotentin c'est une des fonctions obligatoires et principales de notre Agglomération. Il me semble aussi normal et indispensable que les projets d'investissement et de développement fassent l'objet d'un large débat et d'un vote au sein de l'assemblée pour qu'il favorise la mobilité de tout le monde, de tous les habitants. Dès lors, je souhaiterais donc avoir deux renseignements supplémentaires par rapport à ce budget annexe transport, je voudrais connaître précisément les montants alloués par l'Agglomération au bus à haut niveau de service parmi les 6 millions 513 000 euros mentionnés. Je suis d'ailleurs surpris de voir inscrites ces dépenses en investissement, elles semblent montrer que le projet est déjà bien avancé, on parle notamment de maîtrise d'œuvre et d'achat de matériel pour le BHNS alors que notre assemblée n'a pas encore délibéré sur ce point. D'où ma deuxième question, le vote du budget annexe transport aujourd'hui signifie-t-il que le projet de BHNS sera dès lors validé sans autre débat, ni délibération de notre assemblée ? Merci. »

Le Président :

« Merci Monsieur SCHMITT, je vais répondre à la question sur le BHNS, mais je voudrais vous dire sur les dépenses de fonctionnement auxquelles vous faites allusion, premièrement, que l'année dernière il y avait un certain nombre de dépenses que nous n'avons pas pu intégrer sur la ligne budgétaire, notamment toutes les dépenses qui ont trait au fonctionnement même de cette assemblée. Deuxièmement, je voulais vous dire que sur les dépenses de réception il y a en fait toutes les dépenses communication dedans, donc ce n'est pas des petits fours. Nous essayons d'être raisonnable sur les frais de réception, mais je crois que le plus simple pour rassurer l'assemblée, parce que je sais que ce sont des questions sensibles et nous essayons d'être modeste dans notre fonctionnement et de ne pas avoir d'augmentation qui ne serait pas comprise, c'est que nous vous faisons passer dans les jours qui viennent un récapitulatif de l'ensemble des dépenses afférentes à ces différentes questions, de manière à ce que vous puissiez vous apercevoir de leur réalité et du fait qu'il ne s'agit pas effectivement d'avoir un train de vie somptuaire. Sur les déplacements, pourquoi est-ce que l'enveloppe est en augmentation ? Parce que nous avons prévu le déplacement en Australie, que nous n'avons pas encore fait mais que nous devons faire en liaison avec la CCI Normandie en septembre dans le cadre du contrat sous-marin, il est prévu de faire un déplacement avec les entreprises du Cotentin pour leur permettre d'avoir des opportunités de développement économique en Australie. Ceci explique que la ligne budgétaire déplacement soit en augmentation, mais je retiens de votre question qu'il y a probablement besoin que nous fassions un peu d'explication sur la nature et la réalité de ces montants, et je voulais vous rassurer sur le fait qu'en aucun cas il s'agit pour nous d'augmenter l'enveloppe des frais de réception ni de vivre sur un grand pied. Sur la question du budget transport et du bus à haut niveau de service, je voulais vous dire que nous n'avons inscrit au budget cette année aucune dépense nouvelle sur le BHNS, ce qui est inscrit est tout simplement la reconduction des crédits qui avaient été provisionnés par l'ancienne CUC pour ce projet, nous avons donc mis dans le budget, comme nous l'avons fait pour l'ensemble des engagements qui préexistaient et qui avaient été portés par les anciennes communautés, nous avons mis au même titre que nous avons mis pour tous les autres projets les sommes que l'ancienne CUC avaient inscrites pour le BHNS. Ce que je souhaitais vous préciser sur ce sujet, c'est que cette provision ne sera activée que lorsque la décision politique du Conseil d'Agglomération sera prise sur ce sujet, et que cette décision ne sera prise qu'après un débat dans cette assemblée sur lequel je me suis engagé, et d'autre part dans le cadre du plan de déplacement du Cotentin, mais il n'y avait aucune raison de traiter différemment le BHNS et les autres projets qui ont été amenés par les anciennes communautés et qui ont été provisionnés dans les

comptes. Est-ce que j'ai répondu à votre question, alors peut-être pas sur la part chiffrée mais on pourra le faire. »

Gilles SCHMITT :

« Je vous remercie. C'est vrai que le terme réception je ne voyais pas trop ce que l'on mettait dedans notamment la communication, je comprends mieux les sommes. C'est vrai que la communication est importante et bien faite, ma foi. »

Le Président :

« Merci. Dans toutes ces sommes il y a la communication, il y a les frais de fonctionnement des assemblées etc, mais on pourra en faire le détail si vous le souhaitez. Sachez que les frais de réception du Président, puisqu'on parle de frais de réception, vous les avez votés je crois que c'est 7 000 euros par an, si ma mémoire est bonne, et heureusement que l'enveloppe n'a pas été consommée parce qu'on n'est qu'en avril, mais je ne pense pas que la consommation excédera, loin de là, le montant voté. »

Bernard POTTIER :

« Je voulais faire une observation au sujet du budget annexe sur l'eau et l'assainissement. Alors que les recettes du budget qui sont essentiellement des redevances sur la consommation en eau, ce qui est normal sur un budget de service de commerce et industrie, s'élève à 12 millions 420 560 euros soit 89% de la recette globale, mais cette somme globale qui est conséquente cache des disparités suivant les pôles puisque on a différents tarifs aujourd'hui qui s'appliquent sur les différents pôles, et comme tout à l'heure pour les redevances des ordures, est ce qu'on va vers un lissage assez rapidement pour essayer d'apporter une équité de prix et de services sur le territoire de l'Agglomération ? J'y suis très attaché. »

Philippe LAMORT :

« Je vais vous répondre. Au même titre que les déchets, il y aura lissage dans le temps, donc nous allons commencer déjà par le SPANC à travailler sur un lissage et sur la tarification aussi. Nous allons après continuer sur l'eau, ça prendra du temps, mais par contre on ne connaît pas exactement le temps qu'on va prendre pour ce lissage-là, par contre il est bien entendu que l'année 2018 est le véritable budget test de l'eau et de l'assainissement. 2017 pour rappel a été une compilation des anciens budgets. 2018 avec un projet d'investissements en eau et assainissement de quelques millions d'euros sera le véritable budget test qui fera qu'en 2019 on aura un budget vraiment fiable, bien connu et qui permettra de travailler sur un lissage de la tarification, ça on y travaille déjà pour voir ce qu'on va faire. Par contre avant d'avoir un lissage sur l'ensemble du territoire, il faut qu'on en ait la compétence sur l'ensemble du territoire, donc nous sommes en train de travailler avec le SDEAU pour reprendre notre compétence sur l'ensemble du territoire pour que, comme vous le dites, il y ait une tarification qui soit quasiment unique et lissée depuis le Val de Saire jusqu'à la Côte des Isles. »

Le Président :

« Merci Monsieur LAMORT, je voulais dire que j'entends depuis tout à l'heure les impatiences sur la question de l'harmonisation des tarifs sur un certain nombre de sujets. C'est vrai que je crois que ça répond d'abord à une attente et que ça répond aussi à une nécessité, pour autant je voudrais vous rappeler, premièrement, que nous sommes encore une collectivité très jeune et que nous n'avons même pas fini de mettre en place toutes les structures de l'Agglomération. Deuxièmement je vous rappelle que c'est un sujet qui est un sujet compliqué parce qu'à la fois le fait que vous en parliez prouve qu'on avance dans la définition d'un intérêt commun, ce qui est positif, le problème c'est qu'il y aura aussi à un moment des arbitrages à faire sur ces questions de tarifications qui seront potentiellement compliquées pour ne pas dire plus. Donc c'est un sujet sur lequel on va se faire aider par RCF, Ressources Consultants Finances, et sur lequel il y a un énorme travail de préparation et de sensibilisation à faire, il faut l'entreprendre mais on ne peut pas faire de miracle sur ce sujet, il faut aller au rythme compatible avec les mentalités. »

Ralph LEJAMTEL :

« Juste une petite remarque et puis deux questions. Dans l'introduction page 4, il y a indiqué que « la CAC ne saurait se contenter de répondre à un encadrement inadapté de ses dépenses réelles de fonctionnement sans faillir à ses missions originelles inscrites dans sa charte fondatrice », je pense que c'est une phrase qui pourrait s'appliquer à beaucoup de communes qui voient leur dotation réduite. Donc de ce point de vue-là, elle caractérise tout à fait la philosophie de la contractualisation avec l'Etat et d'une manière plus générale, la façon dont l'Etat traite ces communes dans la capacité de celles-ci à conduire les missions qui sont les leurs. Donc cette phrase-là d'un point de vue politique nous satisfait pleinement. Les questions c'est page 70 dans la répartition des dépenses d'investissement par Pôle, c'est pour avoir des échelles. La construction du PSLA à Valognes pour avoir un petit peu les investissements par rapport à ce PSLA, puis c'est important parce que comme ce sont des investissements communautaires effectivement ça fait un peu jurisprudence et c'est très bien pour ce que seront les autres dispositifs notamment le centre de santé. Savoir ce que sont des boucles locales, ça c'est à Douve Divette notamment, mais pas seulement je crois, donc je ne sais pas ce que sont des boucles locales, l'électrification rurale pour Les Pieux, pareil d'éclairer ma lanterne, ma lanterne qui est urbaine mais j'aimerais bien qu'on l'éclaire, et puis sinon l'acquisition d'un bus à Montebourg, qu'elle sera la gestion de ce bus ? Merci. »

Henri DESTRES :

« Les boucles locales c'est une somme 280 000 € qu'on a provisionné depuis 2 ans pour le développement de la fibre optique sur le territoire de Douve Divette, donc il y avait un échéancier sur plusieurs années, qui n'est d'ailleurs pas respecté puisque la première étape devait être en 2017 et nous sommes en 2018 et on ne voit toujours rien venir. Voilà le développement des boucles locales c'était la participation provisionnée de la collectivité pour la mise en place de la fibre optique sur une première partie du territoire. »

Christèle CASTELEIN :

« Alors concernant le bus, nous avons un bus qui appartient aux 22 communes, qui est financé par les 22 communes comme on a deux écoles sur deux territoires ça nous permet d'emmener nos enfants aux différentes activités. Depuis longtemps on provisionne, au niveau de l'ex Communauté de communes, une somme pour le remplacement de bus qui n'est pas prévue cette année puisqu'on l'entretien, mais ce sont des sommes qui sont provisionnées pour acheter un bus mais en interne. »

Le Président :

« Madame CASTELEIN je vous remercie, je ne résiste pas à la tentation de vous poser une question qui à cette heure sera sur le ton de l'humour, je ne vous demande pas si le bus est à haut niveau de service ou pas ? »

Christèle CASTELEIN :

« Non le bus est au service de la Communauté de commune de Montebourg, j'y ai pensé mais je n'ai pas osé. »

Alain CROIZER :

« La bonne nouvelle c'est que la déconstruction de l'ancienne gendarmerie où sera édifié le PSLA devrait bientôt démarrer donc ça c'est vraiment réjouissant. Alors nous avons eu une frayeur avec les subventions dans la mesure où elles devaient théoriquement diminuer sérieusement, mais là il y a eu également une bonne nouvelle, nous allons être suivis. »

Le Président :

« Merci, et je voudrais dire à Monsieur LEJAMTEL, que la Communauté de communes du Cœur du Cotentin avait provisionné les sommes pour la construction du PSLA, évidemment il y avait des subventions accordées importantes, Monsieur CROIZER vous l'a rappelé et que nous avons repris les engagements de l'ex 4C. »

Ralph LEJAMTEL :

« Vous me permettez, par exemple le PSLA de Granville c'est 1 million 500 000 euros voilà donc ce ne sont pas des chiffres qui sont secrets donc pour le PSLA de Valognes ça serait bien de savoir également son coût parce que nous on travaille sur le projet du centre de santé de Cherbourg-en-Cotentin, il y aura des investissements immobiliers etc. »

Le Président :

« Alors on pourra le communiquer, je crois que Monsieur COQUELIN a à peu près les chiffres, on est sur 1 million 700 000 euros. »

Ralph LEJAMTEL :

« Et l'électrification rurale s'il vous plaît ? »

Jacques LEPETIT :

« L'électrification rurale ce sont toutes les opérations liées au SDEM et toutes les opérations qui sont aussi de coordination et de renforcement des réseaux, mais également dans les opérations de voirie et autre donc c'était à la main de la compétence. Ce sont des sujets qui reviendront dans le cadre des voiries pour une partie. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h35

Nombre de votants : 201

Pour : 179 Contre : 2 Abstentions : 20

La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Je vous remercie, et je voudrais donner un grand coup de chapeau à Christian PRIME et au service des finances qui ont préparé ce budget en liaison avec les directeurs de Pôles qui ont fait remonter toutes les informations en temps et en heure, et je vous propose de les applaudir. »

Délibération n° 2018 - 058

OBJET : Création d'un service commun entre la communauté d'agglomération du cotentin et le syndicat mixte du SCOT du pays du cotentin

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h38

Nombre de votants : 199

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 11

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 059

OBJET : Modification du tableau des emplois

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h41

Nombre de votants : 199

Pour : 181 Contre : 1 Abstentions : 17

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 060

OBJET : Ressources humaines – Régime de rémunération et compensation des astreintes

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Patrick FAUCHON :

« J'avais une question, c'était de savoir, puisque maintenant ça fait depuis quelques temps quand même qu'on existe, comment était traité le sujet des astreintes depuis plus d'un an. »

Jacques LEPETIT :

« Ils ont été traités sur les bases des anciennes intercommunalités pour les Pôles de Proximité avec les tarifs applicables. Les tarifs applicables aujourd'hui sont des tarifs qui sont fixés, je vous rappelle que pour une semaine c'est à peu près 160 euros par semaine, et si effectivement y a un jour férié, c'est 48 euros de plus, sinon s'il y a aussi des nuits dedans il y a également 75 euros, et puis tous les weekends c'est 116 euros. Donc chaque Pôle de Proximité qui gère son personnel, nous donne les attachements au niveau des RH et on envoie en facturation. »

Patrick FAUCHON :

« Ce n'était pas tout à fait le sens de ma question, c'est parce que comme il y a cette délibération-là aujourd'hui sur quelque chose qui était déjà en application depuis plus d'un an, alors quelle est sa nécessité d'être prise en attendant d'avoir, je dirais, un nouveau statut. »

Jacques LEPETIT :

« Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est pour la facturation donc la trésorerie qui nous demande d'avoir une délibération porteuse pour pouvoir engager le paiement des astreintes. »

Le Président :

« En réalité c'est une délibération de régularisation qui nous est demandée par le Trésor Public pour pouvoir engager le paiement des astreintes, ça explique la présence de cette délibération. J'en profite pour vous dire, la question de Monsieur FAUCHON m'en donne l'occasion, que j'ai reçu il y a 8 jours avec Monsieur LEPETIT les organisations syndicales pour faire le point sur l'ensemble des chantiers de négociations en cours, et notamment ceux qui vont nous occuper dans les prochaines semaines, qu'il s'agisse notamment de l'évolution et de l'harmonisation du temps de travail. Donc nous avons eu un premier échange et la négociation et les discussions vont s'ouvrir dans les semaines qui viennent sur ce sujet, d'ailleurs comme sur une série d'autres sujets qui concernent le régime indemnitaire et les conditions de travail des agents au sens large, cela nous aurons l'occasion d'en parler plus tard. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

19h46

Nombre de votants : 199

Pour : 193 Contre : 0 Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 061

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, instituant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants du collègue employeur

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h48
Nombre de votants : 199
Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 062

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, instituant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants du collège employeur

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h49
Nombre de votants : 199
Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 063

OBJET : Approbation de la cinquième modification simplifiée du PLU de Cherbourg-en-Cotentin

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h51
Nombre de votants : 198
Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 064

OBJET : Approbation de la première modification simplifiée du PLU de Saint-Lô d'Ourville

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h53
Nombre de votants : 198
Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 065

OBJET : Approbation de la troisième modification simplifiée du PLU de Brix

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h55
Nombre de votants : 198
Pour : 194 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 066

OBJET : Manifestation « les Paradis de Cherbourg » - Tarification

Jacques COQUELIN :

« Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, avant si vous permettez Monsieur le Président d'aborder cette délibération qui concerne la santé, je voudrais dans le prolongement des communications de Monsieur le Président en début de séance, vous dire qu'hier nous avons évoqué hier au ministère l'implantation d'un plateau de coronarographie sur le département de la Manche et nous avons plaidé pour qu'il soit implanté sur notre territoire du Cotentin à Cherbourg. Et sur ce sujet, je voulais vous dire que les maires ici présents dans cette salle ont reçu un courrier que je trouve tout à fait bien étayé de la part de notre collègue Benoît ARRIVE que je crois qu'il serait bon que nous puissions relayer dans nos conseils municipaux. Voilà ce que je voulais juste vous dire à ce sujet. »

Jacques COQUELIN présente la délibération.

Michel LAFOSSE :

« Ce qui serait bien c'est de changer le nom et de les appeler les « Paradis du Cotentin ». Mais je n'ai rien contre Cherbourg mais comme c'est le Cotentin. »

Jacques COQUELIN :

« C'est parce qu'il y a un jeu de mot entre paradis et parapluie qu'on continue de les appeler « Paradis de Cherbourg », et en fait ça se passe sur le territoire de Cherbourg, mais aussi de la commune de la Hague, et ils sont reçus parfois dans d'autres communes, on fait des cocktails qui sont parfois ailleurs. »

Ralph LEJAMTEL :

« Oui donc c'est un peu une anticipation, mais plusieurs réunions se sont déroulées sur le mois de mars pour le projet médical du centre de santé de Cherbourg. Ce travail sur le projet médical il est terminé dans sa partie proposition, il va être soumis au comité de pilotage du 24 avril qui verra la création d'une société coopérative d'intérêt collectif et donc ce jour-là, le 24 avril, sera proposé que cette opération des « Paradis de Cherbourg » ou « Paradis du Cotentin » puisse donner lieu à la présentation de ce projet médical sur lequel nous venons de travailler de manière approfondie et qui a été conduit en partenariat avec un médecin généraliste, le directeur du CHPC, des élus politiques de Cherbourg-en-Cotentin, des fonctionnaires, donc d'une certaine manière c'est le premier dispositif où un projet médical très approfondi est conduit donc c'est évident que si 650 personnes sont attendues à ce projet des « Paradis de Cherbourg », les informer du projet médical de ce centre de santé semble être une chose pertinente. Donc s'il pouvait y avoir une évolution de ce programme possible, c'est une adresse au comité de pilotage, et qui sera validée très probablement, en tout cas je l'espère, le 24 avril à Cherbourg, merci. »

Jacques COQUELIN :

« Je soumettrai au comité de pilotage qui se réunit dans peu de temps, la semaine prochaine je crois, donc on en discutera bien évidemment. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

20h02

Nombre de votants : 197

Pour : 195

Contre : 0

Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 067

OBJET : Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise – Modifications de tarifs des garderies périscolaires

Daniel DENIS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

20h04

Nombre de votants : 197

Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

La séance est levée à 20h06.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Luc DUFOUR